



Compte Rendu de la CAPL n°1 du 18/09/2013

La CAPL relative à la révision de l'entretien professionnel des inspecteurs 2013 (exercice 2012) s'est tenue le 18 septembre sur le site Monnoyer.

11 dossiers ont été examinés. La réserve constituée se composait de 7 R1 (réduction de 1 mois), et 2 R2 (réduction de 2 mois).

Après la lecture des déclarations liminaires (celle de FO en annexe), des éléments statistiques ont été communiqués en début de séance sur les recours hiérarchiques : 16 recours ont été formulés. 8 demandes ont fait l'objet d'un rejet partiel, 9 d'un rejet total. FO a demandé un complément d'information sur les recours hiérarchiques qui avaient été rejetés par l'autorité hiérarchique compétente en amont de l'entretien sollicité par les agents, et sur la façon de traiter les modifications accordées et actées. Le Président a indiqué que son pouvoir d'appréciation restait assez large, contrairement aux indications de cette même direction lors de la CAPL précédente (15/07/2013, CAP mutations suite à notre intervention sur cette question). Les services RH soutenaient en effet que les modifications discutées lors de ces entretiens postérieurs aux recours hiérarchiques n'allaient pas être prises en compte lors de la CAPL...

Ces précisions apportées, les dossiers ont été traités dans l'ordre alphabétique.

A l'issue des débats :

- 1 agent a obtenu une réduction d'ancienneté de deux mois.
- 3 agents ont obtenu une réduction d'ancienneté de 1 mois.
- 1 agent a bénéficié d'une réduction de 1 mois et la modification de ses appréciations littérales.
- 4 agents ont bénéficié d'une re-formulation de leurs observations littérales.

Les élus FO-DGFIP.

-Sarah Méraih.

-Sébastien Kaiser.

Section locale Force Ouvrière DGFIP59 : DRFiP du NORD 59000 LILLE

☎ : 03.20.62.42.82 @ : fo.drfig59@dgfip.finances.gouv.fr

🌐 Site web départemental FO DGFIP59 : www.fo-dgfip-sd.fr/059/

Déclaration liminaire des élus Force Ouvrière

Monsieur le Président,

L'actualité récente a été fortement marquée par le dossier des Retraites. En vingt ans, cinq réformes successives ont été entreprises dans ce domaine, une sixième est en préparation. À chaque fois, des remises en cause des droits sociaux ont été décidées. FO rappelle son attachement au code des pensions civiles et militaires, au calcul des pensions sur les 6 derniers mois, et son opposition à tout allongement de la durée des cotisations. Alors que depuis 2010, le gouvernement n'a pas fait évoluer la valeur du point d'indice, le projet de réforme des retraites de 2013 va encore amplifier la perte de pouvoir d'achat des fonctionnaires d'État, compte tenu de l'augmentation programmée du taux de retenue pour pension civile. Pour le Syndicat F.O.-DGFIP, le financement des retraites relève d'autres choix économiques et d'une politique fiscale assurant une véritable répartition des richesses.

F.O condamne également la politique d'austérité menée aujourd'hui en France, qui conduit à une augmentation continue du chômage, à la récession économique et au recul du service public. Une fois encore, ce sont les salariés du secteur privé comme les fonctionnaires qui en subissent les conséquences négatives dans leur vie professionnelle et personnelle. Il réaffirme son opposition à la politique de Modernisation de l'Action Publique (MAP) dont la finalité reste malheureusement de réduire l'ensemble du service public, en lui ôtant ses moyens humains, matériels et financiers au prétexte de pseudo actions de modernisation. Ainsi la démarche stratégique en cours aux Finances Publiques est un véritable instrument de destruction des missions et d'étranglement du réseau, mais également des droits individuels des personnels. Le Syndicat F.O demande à nouveau l'arrêt de la démarche stratégique directionnelle. Il est au côté des agents de la DGFIP pour dénoncer et combattre cette politique qui porte atteinte aux capacités de notre administration à assurer correctement ses missions financières, fiscales et foncières. Il demande ainsi la traduction dans les faits du caractère essentiel des missions de la DGFIP, en lui attribuant les moyens nécessaires au moment où les cadrages

Section locale **Force Ouvrière** DGFIP59 : DRFiP du NORD 59000 LILLE

☎ : 03.20.62.42.82 @ : fo.drrip59@dgfp.finances.gouv.fr

🌐 Site web départemental **FO** DGFIP59 : www.fo-dgfp-sd.fr/059/

budgetaires prévoient la poursuite de la politique de suppressions d'emplois, et de réduction des crédits budgétaires pour 2014.

L'objet de la présente CAP consiste à examiner les recours en révision des inspecteurs 2013 :

En premier lieu, le traitement du recours hiérarchique désormais obligatoire avant toute saisine des CAPL, a été l'occasion de relever de graves dysfonctionnements, assez préjudiciables à la bonne marche du dispositif. En effet, des agents ont été reçus en entretien après que leur recours hiérarchique ait été rejeté dans EDEN-RH. A se demander si ces recours ont fait l'objet d'une lecture attentive, vu la caractère expéditif des rejets notifiés. Cette démarche n'est pas respectueuse des agents et des agents qui les accompagnent.

Les élus FO tiennent également à dénoncer l'inégalité de traitement opérée dans les affectations des inspecteurs lors de la dernière CAPL : en effet, de fortes disparités subsistent dans l'application de la règle de l'ancienneté administrative, désormais critère déterminant, entre les inspecteurs de la filière fiscale, et ceux de la gestion publique qui restent affectés selon le bon vouloir de la Direction locale. FO demande à ce que ces pratiques cessent rapidement et exige l'application de plein droit de cette règle de l'ancienneté qui revêt un caractère obligatoire.

Section locale Force Ouvrière DGFIP59 : DRFiP du NORD 59000 LILLE

☎ : 03.20.62.42.82 @ : fo.drrip59@dgip.finances.gouv.fr

🌐 Site web départemental FO DGFIP59 : www.fo-dgip-sd.fr/059/